



## litige assurance concernant une incendie criminelle de mon habita

Par **LO CERTO**, le **17/12/2008 à 18:21**

Bonjour, un litige m'oppose avec mon assurance habitation. Le 30 août 2008, j'ai été victime d'une incendie criminelle. un de mes 2 véhicules a été mis à feu, l'incendie s'est propagée sur mon 2ème véhicule et sur mon habitaion. A ce jour, le règlement de mes 2 véhicules a été effectué. Quant à mon habitation, mis a part que les mesures d'urgences ont été prises (bâchage d'une partie de la toiture endommagée 1/4 environs) un rapport d'expert a été effectué et chiffré, menuiseries, porte garage, placo, partie de charpente et toiture. Le litige est quil est quasiment impossible d'avoir une harmonie entre les vieilles tuiles et les nouvelles. Comme il est stipulé sur les conditions générales, la reconstruction doit être à L'IDENTIQUE, donc couverture à remplacer complètement, l'assurance REFUSE, quels sont mes droits? Cela fait 4 mois, perte d'énergie etc...Merci de votre réponse, à vous lire, merci

Par **jeetendra**, le **17/12/2008 à 18:41**

bonsoir, lisez l'article sur l'assurance habitation dans mon blog, cordialement